

TRIATHLON CANADA 2026 POLITIQUE DE SÉLECTION COUPE DU MONDE

Avis de révision :

15 décembre 2026 – Version 1 publiée sur le site Web de Triathlon Canada.

19 février 2026 : L'annexe A – Modèle d'analyse du rendement de Triathlon Canada a été retirée du processus de sélection en raison d'un problème technique avec le logiciel.

19 février 2026 : Modification de la politique de remplacement (surlignée en bleu) pour tenir compte du retrait de l'annexe A.

A. INTRODUCTION

Ce document établit les critères d'admissibilité et de sélection utilisé par Triathlon Canada pour l'inscription aux événements suivants.

- Coupe du monde World Triathlon 2026

Triathlon Canada s'engage à sélectionner l'équipe la plus compétitive en appliquant des méthodes de sélection précises et en respectant les critères d'inscription de World Triathlon. L'objectif principal est d'atteindre le podium à tous les niveaux de compétition.

- La sélection selon les termes de cette politique ne qualifiera pas un athlète pour participer à un événement de World Triathlon si l'athlète n'est pas éligible selon les règles d'éligibilité du World Triathlon.
- World Triathlon détermine le nombre maximal de places de quota, conformément aux règles de qualification de World Triathlon, pour tous les événements susmentionnés.
- Ni cette politique, ni celle de World Triathlon n'obligent Triathlon Canada de sélectionner un ou plusieurs athlètes afin de à remplir le nombre maximal de places de quota allouées
- Cette politique peut être modifiée à tout moment par Triathlon Canada si Triathlon Canada estime qu'une telle modification est nécessaire en raison d'un changement dans les directives de World Triathlon, ou pour donner effet à la politique suivant-la découverte d'une erreur de rédaction ou d'une omission, ou pour toute autre raison déterminée comme étant dans les meilleurs intérêts de Triathlon Canada par Triathlon Canada. Triathlon Canada ne sera pas responsable de quelque manière que ce soit envers quiconque à la suite d'une telle modification.
- Les annexes et appendices et tout autre document auquel il est fait référence dans ce document font partie de la présente politique de sélection.
- Il est de la responsabilité de l'athlète de lire et de comprendre cette politique (et les autres documents d'appui et/ou politiques).

En premier lieu, pour toute clarification relative à cette politique, les questions doivent être adressées au directeur de la haute performance. Si un athlète n'est toujours pas certain du fonctionnement ou de l'effet de la politique (et des autres documents d'appui et/ou politiques), l'athlète doit demander un avis juridique indépendant.

B. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les athlètes répondant aux critères suivants pourront être sélectionnés.

1. Critères d'éligibilité de World Triathlon

L'athlète doit :

- Se conformer à toutes les règles de World Triathlon concernant la citoyenneté, la représentation nationale et l'éligibilité.
- Compléter l'évaluation médicale de pré-participation (EPP) de World Triathlon avant de participer à une épreuve de World Triathlon.

En cas de doute concernant l'admissibilité à concourir pour le Canada, les athlètes doivent contacter le directeur de la haute performance ou son représentant de Triathlon Canada pour obtenir des éclaircissements.

2. Critères d'admissibilité propres à Triathlon Canada

Un athlète doit :

- Être citoyen canadien ;
- Être membre en règle d'un organisme sportif provincial de triathlon et avec Triathlon Canada.
- Posséder une carte de compétition internationale (CCI) de Triathlon Canada en cours de validité ;
- Participer pleinement aux activités d'Équipe Canada conformément à l'entente des athlètes de Triathlon Canada.
- Le cas échéant, participer aux Championnats nationaux de Triathlon Canada 2025.
- Avoir un entraîneur attitré qui est en règle avec l'Association canadienne des entraîneurs et Triathlon Canada OU être en règle avec leur organisme national de sport/association d'entraîneurs respectif.
- Tous les athlètes doivent soumettre leur manifestation d'intérêt (EOI) en utilisant le portail de Triathlon Canada, et ce, **45 jours avant la date prévue de la compétition**. Chaque EOI recevra une notification automatique comme accusé de réception. Si l'athlète ne reçoit aucune réponse, il est important de communiquer directement avec le bureau Triathlon Canada (hp@triathloncanada.com)
- Porter attention à la section politique concernant les manifestations d'intérêt (section G) dans ce document pour tous les détails spécifiques et mises à jour de cette politique de Triathlon Canada.
- Tous les athlètes peuvent soumettre leurs manifestations d'intérêt (EOI) pour les événements de World Triathlon à partir du 15 décembre 2025, dès la complétion de leur CCI.

C. PLACES DE QUOTA ET LISTE DE DÉPART

- Conformément aux règles de World Triathlon, toutes les inscriptions des athlètes aux événements de World Triathlon sont prises en charge par Triathlon Canada.
- Triathlon Canada se voit attribuer un nombre maximum de places de quota par sexe pour chaque événement de World Triathlon, Triathlon Canada utilisera le processus de nomination ci-dessous.
- Le directeur de la haute performance se réserve le droit de remplacer un(e) athlète sur la liste de départ, conformément à la politique de substitution de la section E.

D. PROCESSUS DE NOMINATION

1. Nomination automatique

Selon le nombre de places-disponibles, les athlètes seront automatiquement nommés aux événements de la Coupe du monde de World Triathlon s'ils ont réalisé l'une des performances individuelles décrites ci-dessous en 2025/2026 avant la date limite pour la soumission de la manifestation d'intérêt **et** s'ils sont classés parmi les 200 premiers du classement mondial de World Triathlon. Ces critères individuels sont énumérés par ordre de priorité ;

- i) Avoir attendu les critères automatiques pour les courses WTCS
- ii) Un (1) classement parmi les 20 premiers en Coupe du monde
- iii) Deux (2) classements parmi les 5 premiers en Coupe continentale

Les critères de performance individuelle doivent être atteints dans des compétitions comptant plus de 25 athlètes sur la liste de départ.

2. Nomination discrétionnaire

Les athlètes n'ayant pas satisfait les critères de nomination automatique peuvent faire la demande d'une nomination discrétionnaire à toutes les Coupe du monde de World Triathlon souhaitées en soumettant leur EOI et en écrivant un courriel au directeur de la haute performance expliquant leur raisonnement pour participer à cette compétition.

Le directeur de la haute performance peut approuver des nominations discrétionnaires en Coupe du monde si l'athlète nommé est considéré par le DHP comme étant capable de livrer le niveau de performance requis afin d'être compétitif en Coupe du monde. Les critères suivants seront utilisés pour déterminer si un(e) athlète est considéré(e) comme compétitif à ce niveau ;

- i) Avoir atteint les standards de sélection automatique sans avoir un classement mondial parmi les 200 premiers
- ii) Selon les performances de l'athlète lors des épreuves de la WTCS, Coupe du monde, Championnat continental et Coupe continentale 2024/2025
- iii) Trajectoire du classement mondial de World Triathlon dans les deux années précédentes
- iv) Le DHP peut aussi considérer les facteurs suivants – particulièrement si la comparaison entre deux athlètes ou plus est nécessaire (les facteurs ne sont pas classés par ordre de priorité) :
 - Résultats des courses en face-à-face
 - Résultats précédents de courses avec sillonnage de World Triathlon sur les distances sprint, super sprint et standard
 - Le score de position de Triathlon Canada comme évaluation de la performance individuelle selon le modèle d'analyse de Triathlon Canada (appendice A)
 - Potentiel de l'athlète, trajectoire, état de santé, etc.
 - L'avantage stratégique de Triathlon Canada, plus précisément, concernant le classement/la qualification olympique du relais mixte, la qualification olympique individuelle
 - Classement olympique individuel de World Triathlon par rapport au système de qualification olympique du CIO

E. SUBSTITUTIONS

Les substitutions peuvent être utilisées à la discrétion de Triathlon Canada conformément aux règles du World Triathlon. Les substitutions seront utilisées uniquement pour les courses de la WTCS et Coupe du monde et lorsque la stratégie de qualification de Triathlon Canada bénéficie de ces substitutions.

Les substitutions en Coupe du monde peuvent être utilisées dans les cas suivants, y compris, mais sans se limiter à:

- Quand la substitution vient bénéficier la stratégie de qualification de Triathlon Canada
- Donner la priorité à un athlète ayant un meilleur classement olympique individuel de World Triathlon (pour les épreuves de qualification olympique uniquement) par rapport à un athlète ayant un classement olympique individuel de World Triathlon inférieur.
- Donner la priorité à un athlète ayant un classement mondial individuel de triathlon moins élevé, mais un niveau de performance actuel plus élevé sur la liste de départ, plutôt qu'à un athlète ayant un classement mondial individuel de triathlon plus élevé, mais un niveau de performance actuel moins élevé. Cette évaluation sera effectuée à la discrétion du directeur de la haute performance, en consultation avec le comité consultatif de la haute performance, en tenant compte des éléments suivants :
 - Évaluation des résultats des courses en tête-à-tête dans les épreuves du WTCS et de la Coupe du monde au cours des 12 derniers mois par rapport aux autres athlètes pris en considération.
 - Tendance du pourcentage moyen d'écart de temps de l'athlète par rapport au vainqueur de la course dans toutes les épreuves du WTCS terminées au cours des 12 derniers mois par rapport aux autres athlètes pris en considération.

Les substitutions ne seront pas utilisées pour les athlètes qui ont un classement inférieur à 200^e dans le classement mondial de World Triathlon ou pour un athlète voulant participer à une course de plus haut niveau dans le but de gagner de l'expérience.

F. ANNONCE DE L'ÉQUIPE (le cas échéant)

Triathlon Canada informera les athlètes de leur sélection après la date limite de l'EOI et avant la création de la liste de départ de World Triathlon.

G. POLITIQUE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (EOI)

Tous les athlètes doivent soumettre leur manifestation d'intérêt (EOI) en utilisant le portail de Triathlon Canada, et ce, 45 jours avant la date prévue de la compétition (première compétition du weekend) pour tous les événements auxquels ils souhaitent participer, et ce, même si les athlètes ont satisfait les critères de nomination automatique pour ces compétitions.

Si une manifestation d'intérêt est soumise en retard – reçue après la date limite de 45 jours – Triathlon Canada se réserve le droit de déterminer la meilleure façon de traiter cette manifestation d'intérêt en se basant sur la considération des facteurs suivant (les facteurs ne sont pas classés par ordre de priorité):

- La stratégie de qualification olympique et paralympique de Triathlon Canada
- Le classement olympique de l'athlète
- Le classement mondial World Triathlon de l'athlète
- La sélection au sein d'un projet d'équipe nationale
- La date à laquelle la manifestation d'intérêt a été reçue
- L'historique de l'athlète quant à la soumission de manifestations d'intérêt, à temps ou en retard

- Si la course est à pleine capacité ou non
- Si la liste de départ pour la course a déjà été générée
- Si les places de quota maximales allouées à la fédération nationale ont déjà été atteintes pour cette course
- Le droit de Triathlon Canada de traiter une manifestation d'intérêt soumise en retard

Une manifestation d'intérêt soumise après la date limite de 45 jours précédant la date de la course doit être jointe à un courriel expliquant la raison du retard de celle-ci. Ce courriel doit être adressé au directeur de la haute performance ainsi qu'au gestionnaire de la haute performance.

Dans le cas où la liste de départ a déjà été générée et que les places de quota allouées à la fédération nationale canadienne ont déjà été maximisées, plus aucune manifestation d'intérêt ne sera acceptée pour cet événement.

Chaque EOI recevra une notification automatique comme accusé de réception. Si l'athlète ne reçoit aucune réponse, il est important de communiquer directement avec le bureau Triathlon Canada (hp@triathloncanada.com)

H. CONDITIONS ET PROCÉDURES DE RETRAIT

Un athlète qui reçoit un départ lors d'une épreuve World Triathlon, ou qui a une forte probabilité d'en recevoir un, doit informer Triathlon Canada **au plus tard 14 jours** avant le départ s'il décide de se retirer de la course, à moins qu'une blessure et/ou une circonstance imprévue ne l'empêche d'honorer son engagement à participer. Dans le cas où un athlète se retire en raison d'une blessure ou d'une maladie, un certificat médical doit être fourni avec la demande de retrait. Dans le cas où un(e) athlète se retire en raison d'une circonstance imprévue, une communication de la justification doit être envoyée directement au PHD pour sa considération. Selon les règles de World Triathlon, les retraits tardifs peuvent engendrer le retrait d'un(e) athlète de toutes les listes de départ et d'attente pour une période de 30 jours suivant le retrait et peuvent également réduire les places de quota de Triathlon Canada pour les événements futurs. De plus, les retraits tardifs empêchent les athlètes qui dépassent le quota de participer aux compétitions. Les pénalités suivantes seront appliquées à tous les retraits tardifs dans le délai indiqué lorsqu'une justification acceptable ne peut être fournie:

- **1ère infraction** : L'athlète recevra un avertissement formel de la part du HPD.
- **2e infraction** : L'athlète recevra une amende de 150 \$ en plus d'un avertissement additionnel du HPD.
- **3ème infraction** : L'athlète recevra une amende de 300 \$ et devra assister à une réunion de virtuelle avec le HPD.

I. MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Triathlon Canada se réserve le droit, dans des circonstances atténuantes, de modifier cette politique tel que jugé nécessaire à sa seule discrétion. L'exercice d'un tel pouvoir discrétionnaire est assujéti aux principes d'équité du droit administratif canadien.

Dans le cas où cette politique est modifiée, Triathlon Canada publiera rapidement une annonce sur son site Internet annonçant les changements.

J. LANGUE

En cas de différence d'interprétation entre les versions française et anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

K. COÛTS DE L'ÉVÉNEMENT

Tous les coûts de l'événement sont à la charge de l'athlète, sauf à indication contraire de Triathlon Canada. Si Triathlon Canada, en tant que fédération sportive nationale, gère la logistique d'un événement et prépaye les dépenses, tous les coûts associés à la présence et à la participation de l'athlète à l'événement seront facturés à l'athlète.

L. APPELS

Triathlon Canada est responsable de toutes les décisions concernant l'équipe. En tant que tel, un(e) athlète souhaitant faire appel d'une décision concernant la sélection de l'équipe doit suivre la politique d'appel de Triathlon Canada (voir le site Web de Triathlon Canada).